

Les cours pivots

Source: CVCE. European Navigator. Étienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_cours_pivots-fr-86b7c1db-8415-4aa1-9f2b-21e40984d2d2.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Les cours pivots

Des cours pivots bilatéraux rattachés à l'Ecu (European Currency Unit) sont fixés pour les monnaies qui participent au Système monétaire européen (SME). Les fluctuations entre les monnaies sont limitées à un maximum de 2,25 %.

L'Italie, dont la monnaie n'appartient plus au serpent monétaire en décembre 1978, jouit momentanément d'une exception (marge de 6 %) par rapport au cours pivot. Chaque fois que la marge de fluctuation autorisée risque d'être dépassée, les banques centrales des États participants sont tenues d'intervenir sur les marchés des changes. Elles doivent maintenir le cours de leur monnaie dans les limites autorisées par des ventes ou des achats de devises. Ce principe nécessite une très grande solidarité entre les membres du système et une convergence des politiques économiques.

Les États sont obligés d'adopter des mesures économiques et budgétaires permettant de limiter les fluctuations. Des mécanismes de crédit sont mis en place pour donner les moyens aux banques centrales d'exécuter cette politique d'intervention. Ces mécanismes, comme le Fonds européen de coopération monétaire (FECOM), sont mis en place en avril 1973 pour financer des crédits aux banques centrales. Le FECOM doit faciliter le rétrécissement des marges de fluctuation des monnaies européennes et assurer une multilatéralisation des dettes et des créances résultant des interventions automatiques des banques centrales.